

FAQ – Questions fréquemment posées.

Fiscalité :	
Ai-je besoin d'une attestation spécifique pour ma déclaration fiscale ?	Non. Le relevé de compte annuel est suffisant. Toutes les données essentielles figurent dans un encadré séparé en haut à droite du relevé de compte. Dans certains cas particuliers, une attestation séparée peut être établie (p. ex. si le dernier versement effectué n'apparaît plus sur le relevé de compte annuel pour des raisons comptables).
Je suis en train de préparer ma déclaration fiscale et j'ai besoin du relevé de compte. Comment dois-je procéder ?	Le relevé de compte annuel vous est transmis à la mi-janvier. Nous vous prions de le conserver soigneusement. Si vous n'avez pas reçu ce relevé, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services par e-mail via info-lux@bhw.lu ou par téléphone au 44 88 44 1.
Païement en faveur du contrat épargne-logement avant la fin de l'année :	Pour que vos paiements soient encore repris en tant qu'avantages fiscaux sur votre extrait annuel, ceux-ci doivent être exécutés auprès de votre banque au plus tard le 23.12 de l'année courante. Des paiements exécutés plus tard ne peuvent pas être traités en temps opportun dû au processus du traitement des paiements.
Attribution :	
Qu'est-ce qu'une attribution et quand a-t-elle lieu ?	L'attribution est un objectif important pendant la durée de votre contrat d'épargne-logement. À partir du moment où l'attribution vous est consentie, vous pouvez disposer de l'avoir épargné jusqu'alors et, le cas échéant, bénéficiaire du prêt d'épargne-logement. Toute demande de prêt est soumise à une vérification de solvabilité.
Quelles sont les possibilités d'affectation de l'avoir d'épargne ?	La BHW Bausparkasse ne requiert pas de justificatifs pour l'affectation de l'avoir d'épargne. Si vous avez fait valoir fiscalement les versements en tant que dépenses spéciales au Luxembourg, le bureau des contributions requerra lors de votre prochaine déclaration de revenus une preuve de l'affectation de l'avoir d'épargne aux seules fins prévues par le législateur. En cas de doute, veuillez vous adresser directement à votre bureau des contributions avant de demander à disposer de l'avoir d'épargne. Les lois fiscales en vigueur au moment du décaissement sont d'application. Vous trouverez davantage d'informations à l'adresse suivante : https://guichet.public.lu/fr/citoyens/logement/acquisition/aides-indirectes/epargne-logement.html
Quelle est la durée d'un contrat d'épargne-logement ?	En principe, les contrats d'épargne-logement n'ont pas de durée fixe. Lors de la conclusion du contrat, il est procédé à la fixation du capital souscrit, de l'option tarifaire, d'un versement d'épargne tarifaire et d'une mensualité d'amortissement ultérieure. Ce sont ces montants en particulier qui seront déterminants pour la durée du contrat.
Comment solliciter un prêt d'épargne-logement ?	Si vous souhaitez solliciter un prêt d'épargne-logement, veuillez prendre contact avec nos services par téléphone au 44 88 44 1 ou par e-mail via info-lux@bhw.lu . Vous trouverez les coordonnées de tous nos conseillers et conseillères en financement sous la rubrique « Contact » de notre site Internet.
Je souhaite demander à disposer de mon avoir d'épargne. De quel formulaire ai-je besoin à cet effet et où puis-je le trouver ?	Le formulaire d'attribution est disponible sous l'onglet « Téléchargements » de notre site Internet. Lorsque votre contrat d'épargne-logement atteint la phase d'attribution, vous recevez un courrier de notre part auquel est joint le formulaire imprimé.
Services :	
Où puis-je souscrire un contrat d'épargne-logement ?	Vous pouvez souscrire un contrat directement auprès de notre caisse d'épargne. Veuillez prendre contact avec nos services par téléphone au 44 88 44 1 ou par e-mail via info-lux@bhw.lu . Par ailleurs, nous entretenons une relation de confiance avec la BCEE depuis 20 ans. Vous pouvez également vous adresser auprès de ses agences pour obtenir des conseils ou convenir de la conclusion d'un contrat.
Je souhaite résilier mon contrat. Celui-ci n'a pas encore été attribué.	Le formulaire de résiliation est disponible sous l'onglet « Téléchargements » de notre site Internet. Veuillez tenir compte d'éventuels frais et conséquences fiscales liés à cette résiliation.
Pouvez-vous également encaisser les montants directement à partir de mon compte ? Comment créer un ordre permanent ?	Nous ne pouvons malheureusement pas effectuer de prélèvement automatique. Nous vous prions donc de créer un ordre permanent auprès de votre banque. Veuillez indiquer la BHW Bausparkasse AG comme destinataire. Vous trouverez les coordonnées bancaires complètes au bas de notre courrier. En référence, merci d'indiquer votre numéro de contrat et votre nom.
Puis-je obtenir les documents dans une autre langue ?	Lors de la conclusion du contrat, nous vous demandons si vous préférez recevoir les documents en français ou en allemand. Vous avez la possibilité de changer de langue à tout moment pendant la durée du contrat. Nous ne proposons malheureusement pas d'autres langues.
Comment modifier mon adresse ?	Pour votre sécurité, la demande de changement doit obligatoirement se faire par écrit, soit par voie postale ou par e-mail à l'adresse info-lux@bhw.lu . Nous vous prions d'y joindre une copie de votre carte d'identité en cours de validité (recto et verso) ou, le cas échéant, un certificat de résidence délivré au cours des 3 derniers mois. Veuillez également à nous communiquer votre numéro de contrat. Vous trouverez également un formulaire de changement d'adresse disponible en téléchargement sur notre site Internet.
Financements :	
Puis-je également solliciter un financement auprès de votre caisse d'épargne ?	Nous nous positionnons depuis plus de 40 ans comme un partenaire solide en matière de crédits immobiliers. Si vous souhaitez solliciter un prêt, veuillez nous contacter par téléphone au 44 88 44 1 ou par e-mail via info-lux@bhw.lu . Vous trouverez les coordonnées de tous nos conseillers et conseillères en financement sous la rubrique « Contact » de notre site Internet.

Nous vous prions de vous munir de votre numéro de contrat lors de toute prise de contact. Votre BHW Bausparkasse AG, Succursale de Luxembourg.